



Dépôt de garantie récupérable ou non

Par **mjuliet**, le **02/01/2008 à 13:05**

Bonjour.

Un ami est allé voir une voiture dans le but de s'en rendre propriétaire.

La voiture lui plaisait donc il a donné 500€ en échange d'un papier du vendeur ce qui faisait acte de volonté d'achat du véhicule.

Seulement, aujourd'hui, soit 4 jours après cela, il a changé d'avis car il pense qu'il a agit sur un coup de tête. Il a donc téléphoné à la banque pour boquer le chèque mais il m'a dit que c'était impossible. il a alors contacté le vendeur en lui expliquant qu'il avait changé d'avis et qu'il ne souhaitait plus acquérir le véhicule, dans le but de se faire renvoyer son chèque de 500€. Le vendeur ne veut pas lui rendre en affirmant qu'à cause de lui, il avait non seulement pas vendu son véhicule mais en plus perdu un autre client potentiel.

Est-ce qu'il existe un moyen de récupérer le chèque de 500€ ?

Quels sont les voies de recours possibles ?

Je précise qu'une réponse rapide est attendue car, si ce que je pense est juste mon ami dispose d'un délai de 7 jours pour récupérer son argent.

Merci d'avance.